

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2019_012

Extension de la DIG du PPG "Gorges du Tarn"

L'an deux mille dix-neuf et le sept février, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Guy DE SOUSA, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Sylvain GOUBY, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Guy PUEL, Danièle VERGONNIER

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Madeleine MACQ

Date de convocation : 31 janvier 2019

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 16	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu sa délibération DE_033_2018 du 16 avril 2018 relative à la reprise des programmes pluriannuels de gestion (PPG) du Tarn et de la Jonte 2016-2020 ;

Vu l'arrêté n°DDT-BIEF 2016-274-001 du 30 septembre 2016 des préfets de Lozère et d'Aveyron relatif à la déclaration d'intérêt général (DIG) des travaux prévus par les PPG Tarn et Jonte-Fraissinet (dont le transfert au Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont est en cours par les services de l'État), permettant au syndicat mixte d'engager des fonds publics sur des parcelles privées ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de gestion de la ripisylve sur le Vibron à Florac, sur la commune de Florac-Trois-Rivières, secteur inclus à l'unité géographique "Haut-Tarn, Tarnon-Mimente" ne faisant pas encore l'objet d'un PPG et donc d'une DIG (démarrage de la réalisation de l'état des lieux préalable à l'élaboration du PPG au printemps 2019) ;

Demande aux services de l'État d'étendre la DIG du PPG Tarn aux parcelles suivantes, dans le but de pouvoir réaliser les travaux sur le Vibron sans attendre la DIG du futur PPG "Haut-Tarn, Tarnon-Mimente" :

Section	N° parcelle	Surface (en m2)
AE	181	1 077
AE	364	1 296
AE	363	240
AE	362	158
AE	98	255

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 13/02/2019
048-200080547-20190207-DE_2019_012-DE

AE	97	197
AE	357	1 209

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 13/02/2019
et publié ou notifié
le 15/02/2019